
Zone de Tra le Bos – Vente de terrains à la Société ARBOS

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical du SYMA A89 HAUTE CORREZE

☪ ☪ ☪ ☪ ☪

L'an deux mille vingt-deux, le quatre octobre à 17 heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Développement Économique de la Haute Corrèze Ventadour - SYMA A89, dûment convoqué, s'est réuni en Assemblée plénière, à la salle du Conseil – Mairie - Ussel.

Étaient présents : M. Christophe **ARFEUILLERE**, Haute Corrèze Communauté - Mme Jacqueline **CORNELISSEN**, Haute Corrèze Communauté - M. Jean-Pierre **SAUGERAS**, Haute Corrèze Communauté (départ à 18h30) - M. Jean-Yves **URBAIN**, Haute Corrèze Communauté - M. Charles **FERRE** Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres - M. Daniel **ESCURAT**, Haute Corrèze Communauté – M. Jean **BOINET**, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres.

Étaient excusés : M. Jean-Noël **LANOIR**, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres, (*pouvoir à M. Jean BOINET*) - M. Philippe **CARTIER** Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres - M. Eric **ZIOLO**, Haute Corrèze Communauté) - M. François **RATELADE**, Haute Corrèze Communauté - M. Francis **DUBOIS**, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres (*pouvoir à M. Charles FERRE*) - M. Pierre **CHEVALIER**, Haute Corrèze Communauté - M. Bernard **GAERTNER**, Haute Corrèze Communauté - M. Jean-Claude **BESSEAU**, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres (*pouvoir à M. Jean BOINET*).

Assistaient en outre à la réunion : Mme Christine **COUDERT-MORIN**, Chef de Projet Développement, Conseil Départemental - Mme Delphine **COURBIER**, Directrice Générale Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres – Mme. Mélanie **MOURAVY**, représentante direction du Développement Economique, Haute Corrèze Communauté– Mme Tiphaine **WILLOCQ**, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres.

Le 26 juillet 2022, l'entreprise ARBOS s'est réunie avec M. FERRE et M. BESSEAU, tous deux membres du Syndicat Mixte Haute-Corrèze Ventadour, afin de demander aux membres du SYMA A89 la possibilité d'obtenir les parcelles n°AS 131, déduction faite de la surface en cours de cession à l'entreprise CHAUSSON ; et AS 142, situées sur la zone de Tra le Bos à Egletons.

Ces deux parcelles auraient donc une surface d'environ 8 000 m².

Le SYMA A89 souhaiterait établir la vente à un prix de vente de 2,5 € HT/m², le prix de vente total serait donc de 20 000.00 € HT.



Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuve la vente de terrains à M. MARUT ; et autorise le Président, ou, le 1er Vice-Président élu lors de ce Comité, à signer tous documents utiles à cet effet.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Christophe ARFEUILLERE

Président



REÇU LE

20 OCT. 2022

SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)